

Inventaire Natura 2000

56 espèces entendues sur l'Hôme-Chamondot

Depuis 2016, le Parc a entrepris une mise à jour des inventaires d'oiseaux sur le site « Forêts et étangs du Perche », site Natura 2000 de plus de 47 000 hectares, à cheval sur les régions Normandie et Centre-Val de Loire et réparti sur la moitié nord du territoire. Les dernières données datant de 2008-2009 étaient devenues trop anciennes pour refléter la situation des populations d'oiseaux actuelles.

Pourquoi une étude sur les oiseaux Natura 2000 ?

Ces inventaires d'oiseaux ont pour but premier de détecter les espèces prioritaires au titre de Natura 2000 (c'est-à-dire les espèces rares ou menacées à l'échelle européenne) et permettent également d'établir une liste la plus exhaustive possible de l'ensemble des espèces d'oiseaux fréquentant le site. A partir des observations réalisées, le Parc peut mettre en place des **restaurations écologiques** de milieux naturels et donner des **préconisations de gestion** aux propriétaires et gestionnaires des secteurs prospectés. Ces observations sont également utilisées lorsqu'un projet d'aménagement ou d'activité situé au sein ou à proximité du site Natura 2000 nécessite une évaluation des incidences. Cette évaluation permet d'établir en amont si le projet peut avoir un impact sur les espèces du site Natura 2000 ou non (tous les projets ne sont pas soumis à cette évaluation). Selon les cas, le projet sera accepté, modifié ou refusé par les services de l'Etat.

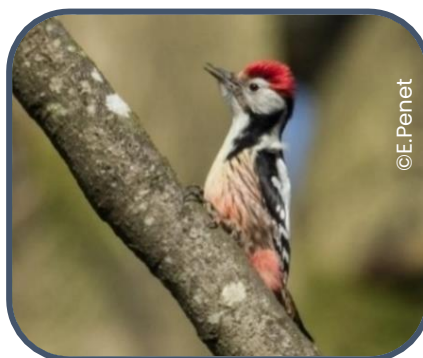
Résultats des inventaires 2024 sur la commune de L'Hôme-Chamondot

En 2024, le Parc du Perche a prospecté plusieurs secteurs agricoles et bocagers du site « Forêts et étangs du Perche », dont une partie sur la commune de L'Hôme-Chamondot (au nord-est du bourg, autour du lieu-dit « les Longs Champs »). Sur cette zone, ce sont ainsi **56 espèces, dont 41 protégées en France** (c'est-à-dire qui ne sont pas chassables et dont la destruction des nids et des individus est interdite), qui ont été vues ou entendues lors des points d'écoute réalisés le long des routes et chemins publics (*voir encadré méthodologie et tableau*).

Parmi elles, trois espèces prioritaires au titre de Natura 2000 ont été observées : l'**Alouette lulu**, le **Martin-pêcheur d'Europe** et le **Pic mar** (photos ci-dessous).



Alouette lulu
(*Lullula arborea*)

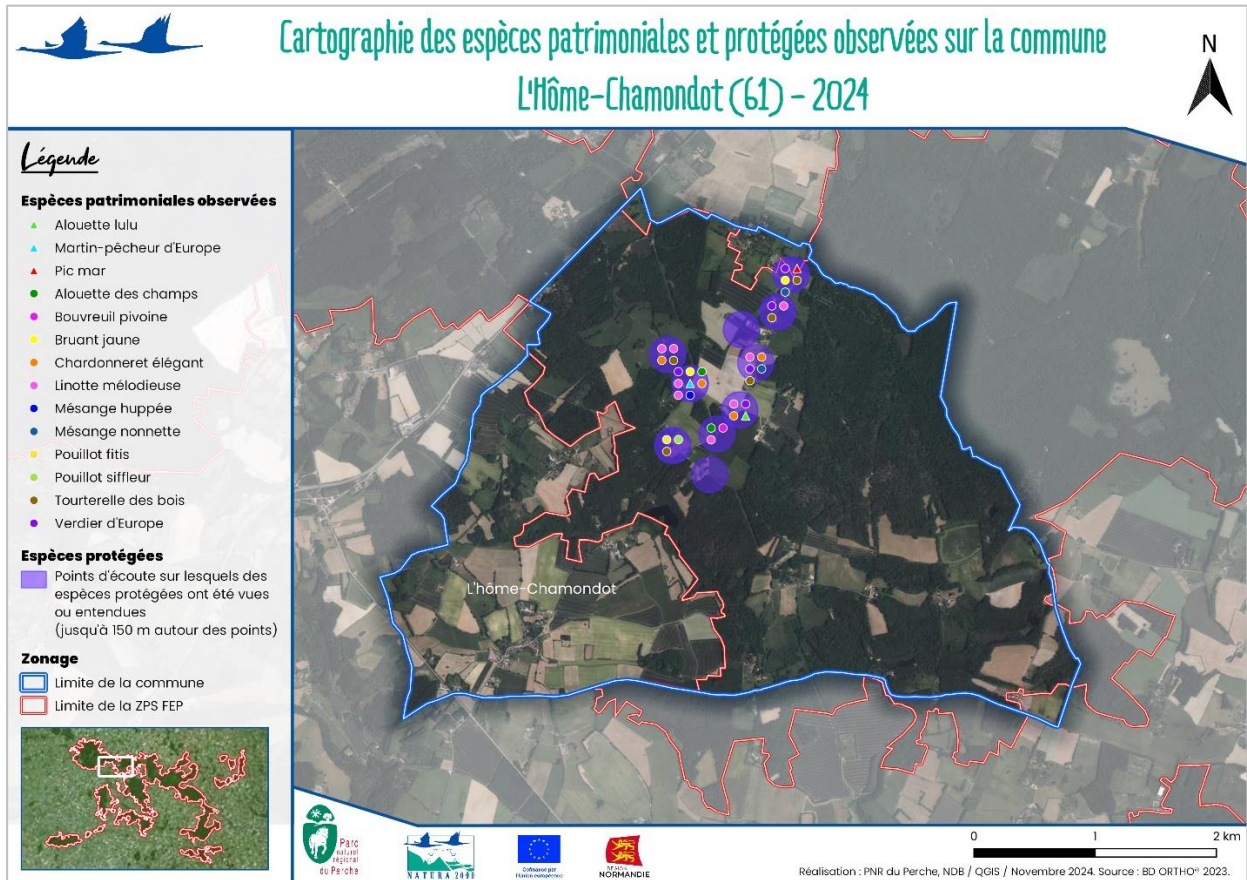


Pic mar
(*Dendrocopos medius*)



Martin-pêcheur d'Europe
(*Alcedo atthis*)

Plusieurs autres espèces nicheuses observées lors de l'inventaire sont en danger d'extinction au niveau européen, français ou régional et sont donc considérées comme **patrimoniales** sur le territoire. C'est le cas de **11 espèces** répertoriées à L'Hôme-Chamondot (voir carte ci-après).



Carte des espèces patrimoniales et protégées observées sur la commune de L'Hôme-Chamondot. En bleu : les contours de la commune, en rouge les contours de la zone Natura 2000. Par souci de visibilité, les différentes observations faites sur un même point d'observation ont été décalées de façon à ne pas se chevaucher.

Menaces et préservation des oiseaux

En milieux agricoles et bocagers, les menaces pour les oiseaux sont surtout l'utilisation des produits phytosanitaires qui tuent les insectes, ressource alimentaire primordiale pour les oiseaux en période de reproduction, et la destruction de leurs habitats de nidification (arrachage des haies, coupe des arbres à la mauvaise période, boisements de prairies...). De nombreuses espèces autrefois très communes ont ainsi vu leur population décliner plus ou moins fortement (Hirondelle rustique, Alouette des champs, Linotte mélodieuse...).

Chez les particuliers, la taille des arbres et des haies pendant la période de reproduction est fatale pour beaucoup d'oiseaux tous les ans. Réaliser ses coupes **uniquement entre le 15 août et le 15 février** est la seule condition permettant de s'assurer qu'aucun nid, œuf ou poussin n'est détruit. La reproduction demande énormément d'énergie aux oiseaux, d'autant plus s'ils doivent construire un autre nid et élever une autre nichée en remplacement de celle qui a été détruite (toutes les espèces ne le font pas). Pensez à eux !

Un inventaire, comment ça se passe ?

Pour inventorier les oiseaux, **plusieurs méthodes existent**, en fonction du milieu dans lequel on se trouve (littoral, plan d'eau, bocage, forêt...) et des espèces que l'on cherche à observer.



Ici, c'est la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) qui a été

utilisée et qui permet de tendre vers un inventaire exhaustif des oiseaux nicheurs. Elle consiste à s'arrêter à des endroits définis préalablement sur une cartographie aérienne, pour y faire **des points d'écoute d'une durée de 10 minutes**, pendant lesquels toutes les espèces vues et entendues sont notées. Chaque point est espacé d'environ 300 mètres, pour éviter de compter deux fois un même oiseau qui chanterait fort.

Conformément aux différents protocoles nationaux, deux passages sont effectués sur chaque point d'écoute :

- Un premier passage en mars-avril pour les nicheurs précoces (qui se reproduisent à partir de fin février, comme le Merle noir ou le Rougegorge familier).
- Un second passage en mai-juin pour les nicheurs tardifs (qui se reproduisent à leur retour de migration, comme la Fauvette à tête noire ou le Coucou gris)

Les inventaires sont réalisés à partir du lever du jour jusqu'à la fin de la matinée, période de la journée qui correspond au moment où les oiseaux chantent le plus et où les chances d'entendre toutes les espèces présentes sont les plus élevées.

Plus que le nombre d'oiseaux observé, c'est surtout le comportement qui est noté : un mâle qui chante, un couple qui parade, un adulte qui transporte de la nourriture pour ses petits... sont autant d'indices qui permettent ensuite d'établir si une espèce donnée s'est bien reproduite ou non dans le secteur prospecté, et donc si ce dernier possède toutes les caractéristiques nécessaires à sa survie (alimentation, supports de nidification, abri face aux prédateurs, etc.)

Tableau reprenant toutes les espèces observées lors des inventaires menés par le Parc en 2024 sur une partie de la commune de l'Hôme-Chamondot (en rouge, les espèces prioritaires du site Natura 2000).

Espèce	Protégée en France*	Espèce	Protégée en France*
Accenteur mouchet	OUI	Linotte mélodieuse	OUI
Alouette des champs	/	Martin-pêcheur d'Europe	OUI
Alouette lulu	OUI	Merle noir	/
Bergeronnette grise	OUI	Mésange à longue queue	OUI
Bouvreuil pivoine	OUI	Mésange bleue	OUI
Bruant jaune	OUI	Mésange charbonnière	OUI
Bruant zizi	OUI	Mésange huppée	OUI
Buse variable	OUI	Mésange nonnette	OUI
Canard colvert	/	Moineau domestique	OUI
Chardonneret élégant	OUI	Pic épeiche	OUI
Corneille noire	/	Pic mar	OUI
Coucou gris	OUI	Pic vert	OUI
Etourneau sansonnet	/	Pie bavarde	/
Faisan de Colchide	/	Pigeon ramier	/
Faucon crécerelle	OUI	Pinson des arbres	OUI
Fauvette à tête noire	OUI	Pipit des arbres	OUI
Fauvette des jardins	OUI	Pouillot fitis	OUI
Fauvette grisette	OUI	Pouillot siffleur	OUI
Geai des chênes	/	Pouillot véloce	OUI
Grimpereau des bois	OUI	Roitelet à triple bandeau	OUI
Grimpereau des jardins	OUI	Rougegorge familier	OUI
Grive draine	/	Rougequeue noir	OUI
Grive litorne	/	Sittelle torchepot	OUI
Grive mauvis	/	Tarier pâtre	OUI
Grive musicienne	/	Tourterelle des bois	/
Grosbec casse-noyaux	OUI	Tourterelle turque	/
Hirondelle rustique	OUI	Troglodyte mignon	OUI
Hypolaïs polyglotte	OUI	Verdier d'Europe	OUI
TOTAL	56 espèces (dont 3 prioritaires Natura 2000 et 41 protégées en France)		

*Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, « Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection », JORF, vol. 0282, n° 3, p. 38, déc. 2009.

Dans le cadre de ses missions d'amélioration des connaissances, de préservation et de valorisation du patrimoine, le Parc naturel régional du Perche anime 7 sites Natura 2000 sur son territoire. Le site « Forêts et étangs du Perche » est l'un d'entre eux.

La Démarche Natura 2000



Le réseau Natura 2000 est une démarche européenne de préservation de la biodiversité, constitué d'une mosaïque de sites naturels. Il vise à conserver sur le long terme les conditions de vie optimales d'espèces animales et végétales et d'habitats naturels particulièrement remarquables, tout en tenant compte des préoccupations économiques et sociales des territoires concernés.



Le site « Forêts et étangs du Perche »

A cheval sur les départements de l'Orne (61) et de l'Eure-et-Loir (28), la Zone de protection spéciale « Forêts et étangs du Perche », d'une surface de 47 681 ha, a été désignée en 2006 pour la préservation de 24 espèces d'oiseaux.

Plus de 70 % de la surface du site est occupée par de la forêt, majoritairement composée d'essences feuillues, associée à des landes et de nombreux milieux humides : étangs riches en végétation aquatique et bordés de larges mégaphorbiaies, tourbières, prairies humides. Les surfaces agricoles sont quant à elles encore bien représentées par des prairies bocagères dans l'Orne, tandis que la céréaliculture domine en Eure-et-Loir.



Pour en savoir plus sur les sites Natura 2000, n'hésitez pas à visiter notre page internet :

<https://www.parc-naturel-perche.fr/le-parc-en-action/des-patrimoines-protger/natura-2000>

Les sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional du Perche

